



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année — N° 47

PORT-AU-PRINCE

Lundi 27 Mars 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

- Arrêté nommant le citoyen Ardouin ZEPHIRIN, Conseiller Spécial.
- Arrêté nommant le citoyen Guichard DORE, Conseiller Spécial.
- Arrêté nommant la citoyenne Christine COUPET JACQUES, Conseillère Spéciale.
- Arrêté nommant le citoyen Liné BALTHAZAR, Conseiller Spécial.
- Arrêté nommant la citoyenne Marie Esther ANTOINE, Conseillère Spéciale.
- Arrêté nommant le citoyen Reynold GEORGES, Conseiller spécial en affaires juridiques et politiques.
- Arrêté nommant le citoyen Enold JOSEPH, Conseiller spécial pour les questions de santé.
- Arrêté nommant le citoyen Jean Renel SANON, Conseiller en Intelligence et Sécurité.
- Arrêté nommant le citoyen Everson CALIXTE, Conseiller en Technologie Energétique.
- Arrêté nommant le citoyen Guy Michel VINCENT, Conseiller Politique.
- Arrêté nommant le citoyen Andris RICHE, Conseiller Politique.
- Arrêté nommant le citoyen Georges Stanley LUCAS, Conseiller en Politique étrangère, Aide externe et Investissement direct étranger.
- Arrêté nommant le citoyen Lucien JURA, Porte-parole, Conseiller en Communication.
- Arrêté nommant la citoyenne Tamara ORION, Porte-parole de la Présidence.
- Arrêté nommant la citoyenne Yolette MENGUAL, Directeur général du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger. (**Reproduction pour erreurs matérielles**), voir « Le Moniteur » # 46-A du Vendredi 24 Mars 2017.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Spécial auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Ardouin ZEPHIRIN est nommé Conseiller Spécial.

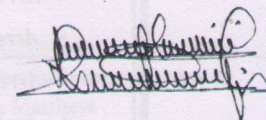
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Spécial auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

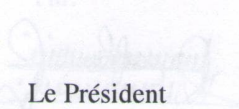
Article 1er- Le citoyen Guichard DORE est nommé Conseiller Spécial.

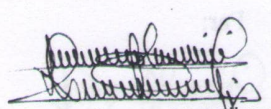
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:


Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Spécial auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- La citoyenne Christine COUPET JACQUES est nommée Conseillère Spéciale.

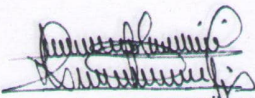
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Spécial auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Liné BALTHAZAR est nommé Conseiller Spécial.

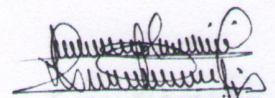
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ**ÉGALITÉ****FRATERNITÉ****RÉPUBLIQUE D'HAÏTI****ARRÊTÉ****JOVENEL MOÏSE****PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Spécial auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

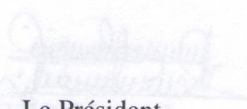
Article 1er- La citoyenne Marie Esther ANTOINE est nommée Conseillère Spéciale.

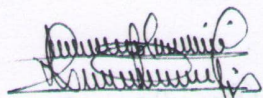
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:


Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Spécial en affaires juridiques et politiques et un Conseiller Spécial pour les questions de santé auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Reynold GEORGES est nommé Conseiller spécial en affaires juridiques et politiques.
Le citoyen Enold JOSEPH est nommé Conseiller spécial pour les questions de santé.

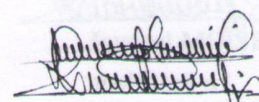
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ**ÉGALITÉ****FRATERNITÉ****RÉPUBLIQUE D'HAÏTI****ARRÊTÉ****JOVENEL MOÏSE****PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller en Intelligence et Sécurité auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Jean Renel SANON est nommé Conseiller en Intelligence et Sécurité.

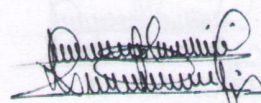
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller en Technologie Energétique auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Everson CALIXTE est nommé Conseiller en Technologie Energétique

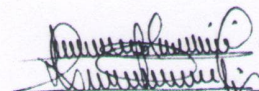
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ**ÉGALITÉ****FRATERNITÉ****RÉPUBLIQUE D'HAÏTI****ARRÊTÉ****JOVENEL MOÏSE****PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Politique auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Guy Michel VINCENT est nommé Conseiller Politique.

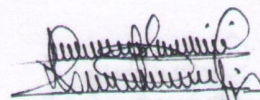
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller Politique auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Andris RICHE est nommé Conseiller Politique.

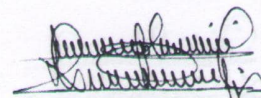
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseiller en Politique étrangère, Aide externe et Investissement direct étranger auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er.- Le citoyen Georges Stanley LUCAS est nommé Conseiller en Politique étrangère, Aide externe et Investissement direct étranger.

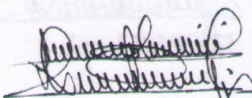
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Porte-parole, Conseiller en Communication auprès du Président de la République ;

ARRÊTE

Article 1er- Le citoyen Lucien JURA est nommé Porte-parole, Conseiller en Communication.

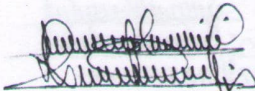
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et services de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Porte-parole de la Présidence

ARRÊTE

Article 1er- La citoyenne Tamara ORION est nommée Porte-parole de la Présidence

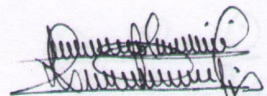
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 16 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par:

Le Président



Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger ;

Sur le rapport de la ministre des Haïtiens vivant à l'étranger ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

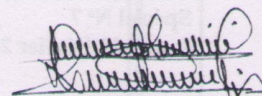
Article 1^{er}.- La citoyenne Yolette MENGUAL est nommée Directeur général du ministère des Haïtiens vivant à l'étranger.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

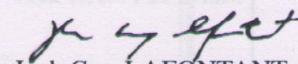
Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Haïtiens vivant à l'étranger.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

La Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger


Stéphanie AUGUSTE